

POURQUOI → IL FAUT SOUTENIR LA GRANDE CHASSE

Certaines organisations internationales qui ne sont pas corrompues par une idéologie sectaire commencent à se rendre compte de ses avantages. Il faudrait maintenant que les résultats suivent. C'est ce que demande l'Association des Guides de Grande Chasse (AGGC).

La CITES (« Convention on International Trade of Endangered Species ») est considérée comme l'organisation internationale la plus influente pour la gestion mondiale de la faune. Longtemps anti-chasse, il semble que le vent tourne. Ses experts ont en effet reconnu « *qu'une grande chasse bien gérée est compatible avec la conservation des espèces et y contribue dans la mesure où elle offre des possibilités aux communautés rurales d'améliorer leurs moyens d'existence, les incite à conserver les habitats et génèrent des bénéfices qui peuvent être investis dans la conservation* ».

L'Association des Guides de Grande Chasse (AGGC) se bat pour que ces idées ne se traduisent pas des réalisations. Dans un document intitulé « *la grande chasse une nécessité pour la biodiversité* » elle présente des arguments imparables car basés sur des faits.

merce illégal des espèces sauvages deviennent intenable. Selon Interpol, le trafic d'espèces protégées représentait entre 110 et 281 milliards de dollars en 2018 et constituait la première source de financement des groupes mafieux et terroristes.

Les zones chassées plus grandes que les parcs nationaux

En augmentation constante les populations locales défrichent des zones pour cultiver les terres ou obtenir du bois de chauffe, utilisent des aires protégées pour faire pâturer le bétail, braquent pour la consommation de viande de brousse. Il faut savoir pour les populations locales, la faune est avant tout considérée comme une nuisance ou une source de nourriture. Comment faire pour enrayer ce processus ? On peut d'abord définir des aires protégées et les faire garder. On peut aussi encourager la grande chasse qui a le triple avantage de faire travailler les autochtones tout en gérant les populations animales et en limitant, voire en éradiquant le braconnage. En Afrique subsaharienne, dans les pays où l'activité est autorisée plus de 1 394 000 km² d'espaces sauvages sont gérés par des opérateurs de chasse ce qui dépasse de 22 % la superficie des parcs nationaux.

Cinq piliers

La gestion d'une aire protégée repose sur cinq piliers fondamentaux : le développement des infrastructures, l'application des lois et la lutte contre les activités illégales, le suivi écologique, le développement de programmes communautaires, l'économie touristique. Le coût de gestion d'une aire protégée est estimé entre 460 et 2000 \$ par kilomètre carré et par an. Qui met la main au portefeuille ? Cela peut-être l'État (parcs nationaux), un partenariat mixte (privé/public), des ONG ou encore des opérateurs privés, souvent cynégétiques.

Au Bénin, le Complexe de la Pendjari est composé du Parc National de la Pendjari (2761 km²) et de 3 concessions en périphérie du Parc (2082 km²). Ces 3 concessions sont actuellement louées par des acteurs privés qui y développent une activité de Grande Chasse. La durée du contrat est de 10 ans renouvelable et des quotas d'abattage sont définis chaque année suivant des indicateurs de suivi écologique mis en place par la structure gouvernementale responsable de la faune sauvage. Enfin, les communautés locales peuvent aussi prendre leur avenir en main. C'est le cas au Zimbabwe du programme CAMPFIRE (de l'anglais Communal Areas Management Plan for Indigenous Resources). Entre 1989 et 2001, CAMPFIRE a généré plus de 20 millions de \$US dont 89 % provenaient de la grande chasse. Le programme couvre aujourd'hui une superficie comprise entre 40 000 et 50 000 km².

Chasse et tourisme de vision

Certains estiment que le tourisme de vision permettrait à lui seul la conservation des aires protégées et son financement. Faux ! Le tourisme photo permet, certes, de générer des revenus investis



La population d'éléphants s'est effondrée globalement mais dans certains pays - Botswana - elle est trop importante.

2,5 milliards d'habitants en Afrique en 2050

Concernant la biodiversité, le constat est implacable : prêt de 60 % de la biodiversité mondiale a disparu au cours des 50 dernières années. La perte et la fragmentation des habitats, l'expansion des populations humaines, l'extension du pastoralisme sont les causes principales de ce déclin. En Afrique de l'Ouest, le développement cotonnier a fait disparaître 14,5 % des savanes autour de l'écosystème protégé W-Arly-Pendjari, entre 1984 et 2002. Les espèces sauvages qui requièrent pour leur survie de larges territoires, comme les grands carnivores, sont particulièrement menacées par la fragmentation des habitats. La population de lions d'Afrique de l'Ouest, qui a perdu 99 % de son habitat d'origine, a très largement été impactée par cette évolution, puisqu'il ne reste aujourd'hui qu'environ 400 individus.

La population de l'Afrique devrait doubler d'ici à 2050, pour atteindre 2,5 milliards de personnes. À ce jour, près de 500 000 km² de terres sont déjà dégradées du fait de la déforestation, de l'agriculture non durable, du surpâturage ou des activités minières. La démographie galopant l'exploitation illégale des ressources naturelles et le com-

dans la conservation, mais cette activité ne peut être développée sur toutes les aires protégées du continent. En effet, il faut des réseaux routiers et aériens de qualité, une stabilité politique et économique, le développement d'infrastructures, des paysages d'exception, de fortes densités animales et des zones ouvertes assurant une bonne visibilité de la faune sauvage.



Quand ils sont trop nombreux les éléphants viennent roder aux abords des villages et saccagent les cultures.

En revanche, l'activité de grande chasse peut être développée sur des territoires ne répondant pas à tous ces critères. Les clients sont prêts à chasser sur des territoires aux densités animales modestes, aux paysages peu variés, dans des zones souvent éloignées et mal desservies et où la situation sanitaire et sécuritaire n'est pas toujours maîtrisée. La grande chasse exerce aussi une pression humaine beaucoup plus faible. À titre d'exemple, en Afrique australe et en Afrique de l'Est, sa pression touristique annuelle est en moyenne d'1 touriste pour 20 000 hectares contre 1 pour 2 hectares pour le tourisme de vision, soit un rapport de 1 à 10 000. Sur le plan financier, au Zimbabwe et en Tanzanie, les revenus générés par client sont respectivement 30 et 14 fois plus importants pour la grande chasse que pour le tourisme de vision. Quant à l'économie de la Grande Chasse sur le continent africain, il a été estimé que les revenus bruts annuels s'élevaient à plus de 200 millions de \$US en Afrique subsaharienne pour environ 19 000 clients.

Chasse et espèces menacées

Les opposants considèrent que la chasse participe à la disparition d'espèces emblématiques comme l'éléphant, le rhinocéros et le lion. C'est faux ! Les prélèvements sont en moyenne de 2 % de la

population et, principalement, par le prélèvement d'individus mâles et âgés, qui en principe ne sont plus impliqués dans la reproduction de l'espèce. Par ailleurs, la chasse a participé en Afrique du Sud au rétablissement du damalisque, du gnou noir et du zèbre de montagne du Cap en fournissant des incitations financières à leurs réintroductions. Il faut rappeler aussi que le pays d'Afrique le plus riche en animaux est l'Afrique du Sud où la chasse est un secteur économique très important ! Le nombre de rhinocéros blancs, par exemple, est passé de 1 800 en 1968 à plus de 18 000 aujourd'hui.

Un pays africain où l'on ne chasse pas a-t-il vu sa grande faune se développer ? C'est exactement le contraire. Au Kenya, la chasse est interdite depuis 1977. Cette interdiction a eu pour conséquence une diminution de près de 40 % des populations animales sauvages en périphérie et au sein des aires protégées du pays en raison d'une augmentation du braconnage. Bien que considérée comme une destination de référence pour le tourisme de vision, les densités animales sur le territoire kenyan n'ont jamais été aussi faibles. De même, l'interdiction de la chasse en Zambie, entre 2001 et 2003, s'est soldée par une augmentation massive du braconnage et un effondrement des espèces. Il a fallu rétablir la chasse.

Désinformation

Malheureusement l'opinion publique est travaillée par une désinformation constante. Personne ne se donne la peine d'enquêter ni de vérifier les faits. Ainsi, pour des raisons purement politiques, la France a interdit l'importation de trophées de lions sur son territoire, quel que soit le pays d'origine. De même, les États-Unis ont suspendu l'importation des trophées de lions et d'éléphants en provenance de la Tanzanie. Certaines compagnies aériennes ont également décidé d'interdire le transport de trophées. Ces décisions ont été prises à l'encontre des avis rédigés par le Comité Scientifique de la CITES et ont des conséquences dramatiques sur la gestion et la protection des espèces. Au Botswana, 56 % des revenus générés par la grande chasse provenaient uniquement de la chasse à l'éléphant. Cet animal n'est pas menacé là-bas. Il y en a trop ! Tout récemment un rapport d'experts a conclu à la nécessité d'une réduction annuelle des effectifs pour protéger les paysans. La situation s'est tellement dégradée que le gouvernement a rétabli la chasse (voir par ailleurs). Dans le Sud de la Réserve de faune du Selous, en Tanzanie, l'interdiction de ramener les trophées a entraîné la faillite de nombreux opérateurs cynégétiques. Ces zones, qui ne répondent pas aux critères de développement d'une activité de tourisme de vision, sont livrées au braconnage.

L'Association des Guides de Grande Chasse estime urgent de revenir à la réalité. La Zambie et le Botswana l'ont compris. Il faut espérer que d'autres États Africains suivront le même chemin. ■

Le Botswana rétablit la chasse

Le Botswana a levé l'interdiction de chasser l'éléphant sur son territoire, faisant valoir que la population des pachydermes avait augmenté et avait un effet négatif sur les revenus des agriculteurs.

La chasse sportive avait été interdite, en 2014, par le président botswanais Ian Khama. Le nouveau président Mokgweetsi Masisi, arrivé au pouvoir l'an dernier, a pris ses distances avec la politique de son prédécesseur, ordonnant un réexamen de la mesure. « *Le Botswana a pris la décision de lever le moratoire sur la chasse* », a annoncé le ministère de l'environnement dans un communiqué. Une étude a montré « *que les conflits entre humains et éléphants ont augmenté en nombre et en intensité et affectent de plus en plus les moyens de subsistance des habitants* ». Le ministère a promis que la chasse reprendrait « *de manière ordonnée et éthique* ».

Le Botswana a de loin la plus importante population d'éléphants en Afrique, avec 135 000 individus recensés en 2015, qui se déplacent librement et dont beaucoup passent en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe. Certains experts estiment que leur nombre a presque triplé en trente ans, et pourrait désormais atteindre 160 000. Le braconnage constitue la principale menace qui pèse sur les pachydermes, dont les défenses se vendent à prix d'or en Asie, notamment pour servir les besoins de la médecine traditionnelle.

Maroc → BATTUES DE PERDRIX À MARRAKECH

La chasse suit l'expansion touristique. Marrakech a une réputation mondiale, les hôtels de luxe et les maisons d'hôte se multiplient, on vient de partout profiter de la Médina, des quartiers historiques, des jardins Majorelle ou des vallées de l'Atlas. La ville attire les investisseurs dans tous les domaines y compris le domaine cynégétique. Une nouvelle organisation, Marrakech Atlas Shooting, propose ainsi des battues de perdrix gambras.

Plusieurs milliers de perdreaux sont lâchés en août pour augmenter la population existante. Situé à 19 km du centre-ville, le territoire - 4 000 hectares - aride et caillouteux, constitue un milieu idéal. Des vallées escarpées permettent aussi de procurer des oiseaux de haut vol. C'est un produit haut de gamme. L'organisation vient chercher les chasseurs à hôtel ou maison d'hôtes dans un véhicule 4x4 pour les emmener au camp de base. Après une description de la journée et un rappel des règles de sécurité la chasse commence vers 10 h (4 à 5 battues par jour). Une collation est servie après la seconde battue, puis un déjeuner chaud assis. Installé sur une plateforme en hauteur, le camp a une vue imprenable sur Marrakech et l'Atlas ainsi que sur les Jbilet, les montagnes escarpées où vivent les perdrix. Un garde anglais a été recruté pour structurer et diriger les battues et assurer la qualité des oiseaux. Possibilité de louer des fusils superposés en calibre 12 et 20. ■

La perdrix gabra, reine du désert et des étendues caillouteuses.



Bénin → AFRICAN PARKS EN QUESTION

L'enlèvement de deux touristes, l'assassinat de leur guide, et la mort de deux commandos français lors de la libération des otages en mai, dans le parc de la Pendjari, au Bénin a relancé le débat sur l'ONG.

Apparemment cette énorme ONG a toutes les vertus. Fondée en 2000, elle est financée par des structures étatiques tant aux USA qu'en Europe, par d'autres ONG et par des donateurs privés. Son budget annuel frôle les 30 millions de dollars et elle emploie plus de 5000 personnes. Le prince Harry la préside. African Parks gère aujourd'hui 15 parcs africains et son objectif est d'en gérer 20 avant 2020. Seulement voilà : quand elle débarque quelque part l'ONG fait table rase. Elle exige le débar-

quement de toutes les formations sécuritaires locales. L'objectif est de mettre fin à certaines complicités avec les braconniers et de devenir plus efficace. Le revers de la médaille c'est qu'elle est coupée du pays.

Prenons un exemple

Le 24 août 2017, African Parks prend en main la gestion du parc national de la Pendjari, le plus grand parc animalier du Bénin, suite à une concession signée avec l'État béninois. Invité dans l'émission « Morning Live » de Golf TV le 3 septembre 2017, le capitaine Patrice Trépo, Secrétaire général du Syndicat national des Eaux, Forêts et Chasse (SYNA-EFC) dénonce les clauses qui imposent le retrait des agents des forces armées des eaux et forêts. Bizarrement le

gouvernement révoque aussitôt le militaire. Il est vrai que les négociations entre les gouvernements africains et l'ONG se font de gré à gré et dans une certaine opacité... L'enlèvement de deux touristes et la mort de leur guide puis celle de deux commandos marine français au moment de la libération des otages, en mai dernier, dans le parc placé uniquement sous la protection de l'ONG a relancé la polémique. Comment les rangers d'élite d'African Parks ont-ils pu laisser filer les ravisseurs ? Du coup c'est un pan important du tourisme local qui tombe. Le Président du Bénin a décidé de rétablir l'armée et les forces de sécurité intérieures pour le contrôle de la zone. Il a aussi licencié les deux directeurs d'African Parks qu'il avait lui même nommé... ■

Le parc de la Pendjari a été attribué à l'ONG African Parks. Celle-ci a été incapable d'en assurer la sécurité avec pour résultat la mort d'un guide africain et celle de deux commandos marine français.



La richesse faunique du parc lui valait une grande réputation.

PAGE PUB